

■ **Fonds de cautionnement de la Caisse d'Epargne du district de Courtelary**, à Courtelary, accorder aux clients de la Caisse d'Epargne du district de Courtelary, sous forme de cautionnement, une garantie supplémentaire pour les prêts et les crédits qu'elle leur accorde, fondation (FOSC no 78 du 24.04.2002, p. 3, publ. 440840). Autorité de surveillance: office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne (OASSF).

Journal no 1611 du 13.06.2003
(01042968 / CH-073.7.003.873-3)